



Gabonais, père enfant français, mère française,

Par **breizhafrilandes**, le **23/07/2013** à **10:13**

Bonjour,

Je suis gabonais, 28 ans résidant en France depuis 13 ans, cela fait 18 mois que je suis père. Sa mère est française et s'est barrée avec notre fils il y a 6 mois.

Je me retrouve donc avec 2 combats à mener en terrain étranger (légalement car je me sens français: j'ai grandi ici, je suis tellement imprégné de la culture française depuis ma tendre enfance que je change d'accent quand je suis dans une région ou j'ai longtemps vécu).

2 combats: le droit de garde mon fils (ma merveille!) malgré les km

Et le renouvellement de ma carte de séjour vie privée (j'avais pourtant demandé une carte de séjour travailleur).

Je jure devant Dieu, ma famille, la sienne et tous ses ancêtres et les miens que j'essaie de m'occuper de mon fils malgré la distance car justement c'est mon fils et j'aime cette charge d'être Père dans tous les sens du terme!(mutuelle, livret, pension, vêtement, téléphone tous le jours)

Ma question Comment je dois faire pour que ma carte de séjour soit renouvelée? (déjà que je le vois peut alors si je suis expulsé ce n'est pas la peine !!! **merci**

Par **amajuris**, le **23/07/2013** à **10:59**

bjr,
avez-vous reconnu votre fils à l'état-cil ?
si oui, vous devez contacter le juge aux affaires familiales pour faire respecter vos droits de père.
si vous avez reconnu votre enfant français et que vous participez à (financièrement) à son entretien et à son éducation, vous pouvez demander un titre de séjour parent d'enfant français.

extrait du lien: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>

Parent d'enfant français:

Si vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale.

Vous n'avez pas à présenter de visa.

Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

cdt

Par **breizhafrilandes**, le **23/07/2013** à **11:33**

Je l'ai reconnu évidemment, mais on est pas encore passé devant le juge et il faudrait que ça se fasse dans la régions où ils résident (sud-ouest) et moi je suis dans en bretagne.

participation à l'éducation: je lui parle au téléphone tous les mois mais l n'a que 18 mois, je ne vais pas lui offrir des légos techniques ...??

Pour le reste c'est moi qui paye sa mutuelle, j'envoie une pension par mandat, je lui ouvre un livret vie dès sa naissance pour quand il sera plus grand et il a un compte en banque qui se remplit tous les mois

Par **onguiba**, le **27/07/2013** à **10:47**

bonjour,

il faut bien garder toutes les preuves, comme quoi vous participez financièrement et autres

le mieux serait de contacter un avocat, selon vos revenus vous pouvez avoir l'aide juridictionnelle ou alors dans votre ville il doit sûrement avoir des permanences juridiques gratuites. bon courage dans votre combat